

Intervention lors de la Discussion Générale de l'examen en Séance Publique pour la nouvelle lecture du Projet de loi mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures conventionnels et non conventionnels et portant également plusieurs dispositions relatives à l'énergie

le 1^{er} décembre 2017

[Seul le prononcé fait foi]

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Président,
Madame et Monsieur les rapporteurs,
Chers collègues,

Nous nous réunissons une nouvelle fois au sein de cet hémicycle pour examiner le texte majeur en matière de transition énergétique de ce début de quinquennat, voir même du quinquennat. Ce texte mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures conventionnels et non conventionnels et portant également plusieurs dispositions relatives à l'énergie doit permettre à la France de garder son rôle de leader en la matière.

Notre pays a toujours été à l'avant-garde de la lutte contre le changement climatique. Les mesures énoncées au sein de ce projet de loi doivent nous permettre de provoquer une prise de conscience totale sur les conséquences nocives que provoquent sur notre territoire, l'exploitation d'hydrocarbures. Il est important de noter une attention particulière sur ce point, car comme vous avez pu vous en apercevoir, le Sénat ne partage pas avec nous cette vision. Nous devons donc convaincre, sur un même pied d'égalité, nos collègues parlementaires ainsi que nos concitoyens. En effet, nos engagements dans la transition écologique ont déjà eu des répercussions en Europe à travers la COP 23. Aussi j'ai moi-même eu l'occasion d'en juger les premiers effets lors de ma présentation sur les mobilités propres en Suisse lors de la conférence EPTA, réunissant les offices parlementaires des choix scientifiques et technologiques européens.

J'ai eu l'honneur d'accompagner Monsieur le Président de la République dans son voyage en Afrique. Nous nous sommes rendus dans mon pays d'origine, le Burkina Faso, mais également la Côte d'Ivoire et le Ghana. Au cours de notre passage au Burkina, nous avons eu l'occasion d'inaugurer une centrale solaire. Mais pas n'importe quelle centrale, la plus importante de l'Afrique de l'Ouest où 129 600 panneaux photovoltaïques sont installés sur 55 hectares. Ce projet, il est avant tout africain, mais également français, grâce au concours de l'Agence française de développement, et européen.

Le Burkina et l'Afrique sont ambitieux, à ce titre, cela doit nous donner une motivation supplémentaire pour inclure la France dans la liste des pays ambitieux et pour favoriser la transition énergétique.

Je reviens au projet de loi que nous examinons aujourd'hui en nouvelle lecture. Ce texte que nous avons adopté par 388 voix contre 92 devraient être un de ces textes que l'on adopte d'une seule voix, composée de nos 577 votes.

En 1ère lecture, nous avons modifié ce texte avec l'adoption de 15 amendements en commission des affaires économiques et 61 en séance publique. Le Sénat a dénaturé une partie de l'esprit de ce texte par l'adoption de 51 amendements en commission des affaires économiques et 42 amendements en séance publique. Cet esprit, nous l'avons de nouveau retrouvé, à la suite de notre travail en commission par l'adoption de 45 amendements.

Au Sénat, des évolutions importantes ont été apportées, notamment par l'adoption de plusieurs dérogations à l'interdiction d'explorations et d'exploitation d'hydrocarbures : à l'Outre-Mer, à la recherche publique et aux usages non énergétiques. La réunion des membres de la commission mixte paritaire n'aura pas permis de trouver une position commune avec nos collègues sénateurs.

Au cours de cette commission mixte paritaire, nous avons essayé de trouver des compromis. Ils ont été impossibles à trouver tant il aurait fallu revoir nos ambitions à la baisse. Nous avons donc évité de nous conformer à cette solution de facilité qui nous aurait poussé à trouver à tout pris un accord entre deux examens des textes du collectif budgétaire. Nous avons cette ambition pour nous-mêmes, mais également pour nos concitoyens. Apporter des dérogations à ce texte, reviendrait à le priver de toute valeur, de toute portée au-delà de nos frontières.

Notre commission est donc saisie au fond sur cinq articles :

- L'article 4 est relatif au stockage souterrain de gaz naturel : cette réforme est utile et nécessaire pour anticiper l'hiver 2018-2019 ;
- L'article 5 bis A, introduit par notre rapporteure en séance publique, vise à sécuriser le cadre juridique d'adoption des contrats d'accès aux réseaux et leurs transmissions à la Commission de régulation de l'énergie ;
- L'article 5 bis est très important, puisqu'il facilite le raccordement des énergies renouvelables en mer. Notre pays est très en retard dans ce domaine, alors que nos voisins et notamment le Royaume-Uni compte déjà de nombreuses éoliennes offshore. Cette disposition permettra de faciliter leur développement ;
- L'article 5 ter A sécurise juridiquement le nouveau schéma de distribution d'électricité et les réseaux intérieurs de bâtiments ;
- Enfin, l'article 5 ter porte sur l'information de la proportion de biométhane et de gaz naturel.

Vous m'avez entendu me plaindre de l'action du Sénat sur ce texte, laissez-moi vous dire que sur ces articles l'esprit que nous avons voulu donner à ces articles a été, en grande partie, préservée par nos collègues sénateurs.

Ainsi, le groupe La République En Marche a proposé et fait adopter deux amendements aux articles 5 bis et 5 ter A ayant pour objectif de renforcer au plan juridique les dispositifs que nous avons mis en place, pour le premier, et pour le second de revenir à la rédaction que nous avons adopté en première lecture.

Aujourd'hui nous vous proposerons, avec Madame la Rapporteure d'adopter sur ces articles un unique amendement portant sur l'article 4 de ce texte. Cet amendement aura pour objet de permettre aux tarifs de transport de gaz de couvrir une partie des coûts de raccordement des producteurs de biogaz aux réseaux de transports.

Sur ces articles nous ne pouvons nier les résultats du travail de réflexion entrepris au Sénat et nous souhaitons que sur les prochains textes que l'on examinera en matière de transition écologique, les sénateurs poursuivent ce travail de fond et d'esprit pour donner à la France cette place de leader qui lui va si bien.

Monsieur le Ministre d'Etat, nous partageons votre ambition, et nous espérons que le texte issu de nos réflexions soit à la hauteur de nos attentes, que ce texte servira l'ambition qu'on lui prête.

Tel que j'ai pu le dire en commission, nos ressources énergétiques de demain ne sont rien d'autres que le vent, l'eau et le soleil. Nos outils de production électrique seront notamment les éoliennes, la méthanisation, la géothermie, les barrages et les panneaux photovoltaïques. Ce changement sera source de création de nouvelles mobilités tels que les véhicules électriques et hydrogènes, mais également de nouveaux et nombreux emplois.

Ce projet de loi interroge la société au sujet de ce que nous souhaitons pour demain et permet d'envoyer un signal fort, celui d'une France qui prend ses responsabilités. Notre groupe, La République En Marche, est entièrement mobilisé pour accompagner le Gouvernement dans cette nécessaire transition énergétique.

Je vous remercie